

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 3 septembre 2024 à 20h00, sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle étaient présents les conseillers messieurs Michel Bonneville, Jonathan Bolduc-Dufour et Francis Lamarre ainsi que mesdames Lyne Morin, Emmanuelle Prud'homme et Edith Lamoureux.

Également présente: Madame Laurie Verreault, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AOÛT 2024**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
 - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - a) T.E.C.Q – Approbation de la programmation modifiée (Pour reddition de compte finale (deuxième version))
 - b) Adoption de la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail (mise à jour obligatoire en lien avec la politique adoptée en 2020)
 - c) Renouvellement de la police d'assurance AGA Assurance collective: augmentation globale de 4,3%
 - d) Demande d'autorisation pour un tournage sur l'autoroute 35
6. **LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Location gratuite du Centre communautaire pour la pratique de badminton les vendredis : réservation nécessaire au plus tard le mercredi 16h00
7. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
 - a) Regroupement avec Venise-en-Québec et offre de service pour l'inspection des bornes d'incendie – Nordikeau – 690,00\$ + tx
 - b) Adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (3^e génération)
8. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Aucun point à l'ordre du jour
9. **ENVIRONNEMENT**

Aucun point à l'ordre du jour
10. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Demande de changement de deux pneus d'hiver sur le pick-up – Pneu FML – 410,00\$
Pose et balancement inclus + tx
11. **VARIA**
 - a) Soirée patins à roulettes – Jeudi 26 septembre de 18h30 à 21h00
 - b) MTQ : Travaux d'asphaltage des routes 133 et 202 – du rang des Dussault à l'autoroute 35 (3

septembre au mois du novembre)

- c) Remerciement aux bénévoles de l'École Capitaine-Luc-Fortin pour l'organisation du tournoi de balle tenu le 30 août dernier

12. COURRIER

Aucun point à l'ordre du jour

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 20H17

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2024-09-143 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h00. **ADOPTÉ**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-09-144 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Lyne Morin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert. **ADOPTÉ**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024;

EN CONSÉQUENCE :

2024-09-145 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024. **ADOPTÉ**

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

COMPTES COURANTS

***** AU 3 SEPTEMBRE 2024 *****

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ROCHETTE JOSÉE	FRAIS DÉPLACEMENT DÉPÔT	16,32 \$
L'HOMME ET FILS INC.	PUBLIPOSTAGE PLAN URBANISME	60,71 \$
R.C.G.T.	RÉGIE EAUX USÉES	4 024,12 \$
LE CODE DUCHARME INC.	RENOUV. SERV MISE À JOUR	115,26 \$
LE CODE DUCHARME INC.	FEUILLES PV/RÈGLEMENTS	184,54 \$
L'HOMME ET FILS INC.	BOUTEILLE EAU	7,25 \$
L'HOMME ET FILS INC.	BOUTEILLE EAU	7,25 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	CAFÉ BUREAU	75,98 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	CAFÉ BUREAU	15,98 \$
M ET M ÉLECTRIQUE	MAIN-D'ŒUVRE PAVILLON	447,24 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE

L'HOMME ET FILS INC.	RONDELLE PLATE ZINC	14,44 \$
L'HOMME ET FILS INC.	BOULON/RONDELLE	20,42 \$
ANDRÉ PARIS INC.	FAUCHAGE LEVÉES CHEMIN 2/2	7 956,27 \$

J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTI	NIVELEUSE MONTÉE ROY AOUT	574,88 \$
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 74.45L	123,50 \$
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 52L	84,35 \$
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 3806L	62,00 \$
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 84L	136,01 \$
L'HOMME ET FILS INC.	MECHE PILOT 29/64	22,97 \$
L'HOMME ET FILS INC.	PEINTURE MARQUAGE	44,77 \$
L'HOMME ET FILS INC.	HUILE MOTEUR	18,35 \$
9429-9005 QÉBEC INC.	MENSUALITÉ TRACTEUR 9	700,81 \$
L'HOMME ET FILS INC.	SEMENCE GAZON	72,40 \$
LOISIRS ET CULTURE		
PRONET	PRODUITS D'ENTRETIEN	7,91 \$
PRONET	PRODUITS D'ENTRETIEN	152,08 \$
L'HOMME ET FILS INC.	LOCATION ROTOCULTEUR	124,17 \$
L'HOMME ET FILS INC.	SEMENCE GAZON	97,71 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	PANIER BASKETBALL	258,64 \$
GARAGE LÉO LORD	RÉPARATION TAPIS BASEBALL	495,44 \$
LÉVESQUE MARIE-JOSÉE	CAMP DE JOUR 2023	285,00 \$
SAMUEL SENÉCAL	COURS DU 08/07 AU 23/09 VERS 2	695,25 \$
		16 902,02 \$

2024-09-146 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 16 902,02 \$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés.
ADOPTÉ

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

COMPTES MENSUELS		
RÈGLEMENT 413		
HYDRO-QUÉBEC	CASERNE ET BIBLIO	193,15 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	395,23 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE A.	QUOTE-PART EAU POTABLE OCTOBRE	18 728,00 \$
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE D'EAU AOUT 2024	645,01 \$
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR SEPTEMBRE 2024	7 643,51 \$
GESTIM INC.	SERV. INSPECTION AOUT 2024	2 094,62 \$
HYDRO-QUÉBEC	ENSEIGNE NUMÉRIQUE	84,33 \$
MINISTRE DU REVENU DU QU	REMISE AOUT 2024	3 678,16 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	REMISE AOUT 2024	1 412,75 \$
UNIFOR	REMISE AOÛT 2024	103,06 \$
FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR. COLLECTIVE SEPT 2024	795,86 \$
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	1816707265 REMISE AOUT 2024	127,36 \$
TD WATERHOUSE CANADA INC	31Y8X05 REMISE AOÛT 2024	76,40 \$
CAISSE DESJARDINS DU HAU	204932-01 REMISE AOUT 2024	93,84 \$
SALAIRE DES ÉLUS	AOÛT	3 911,27 \$
SALAIRES DES EMPLOYÉS	ADMIN, VOIRIE ET PARC AOÛT	9 089,72 \$
		49 072,27 \$

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) TECQ – APPROBATION DE LA PROGRAMMATION MODIFIÉE

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE :

2024-09-147 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles. **ADOPTÉ.**

B) ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL (MISE À JOUR OBLIGATOIRE EN LIEN AVEC LA POLITIQUE ADOPTÉE EN 2020)

CONSIDÉRANT que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien a adopté une telle politique le 5 mars 2019 (résolution no 2019-03-049) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE :

2024-09-148 Il est proposé par Emmanuelle Prud'homme, appuyé par Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Sébastien abroge la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 5 mars 2019 (résolution no 2019-03-049).

QUE la Municipalité de Saint-Sébastien adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail. **ADOPTÉ**

C) RENOUELEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE AGA ASSURANCE COLLECTIVE : AUGMENTATION GLOBALE DE 4,3%

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Municipalité de Saint-Sébastien;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (Financière Manuvie), pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025, sont augmentées de 4,3%;

EN CONSÉQUENCE :

2024-09-149 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par Financière Manuvie concernant l'assurance collective des employés de la Municipalité de Saint-Sébastien pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025. **ADOPTÉ**

D) DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN TOURNAGE SUR L'AUTOROUTE 35

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de *Les productions Filmville inc.* pour un tournage sur l'autoroute 35 le 4, 5 et 6 octobre;

CONSIDÉRANT que *Les productions Filmville inc.* doivent avoir l'accord de la Municipalité pour pouvoir faire les demandes de permis auprès du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que le producteur s'engage à faire les avis publics (lettres d'avis et affiches) afin d'informer la population;

CONSIDÉRANT que les véhicules d'urgence pourront circuler en tout temps;

CONSIDÉRANT qu'il y aura circulation routière avec escorte policière sans fermeture le 4 octobre (prévu) ou 5 ou 6 octobre ainsi qu'une fermeture de la route avec détour le 5 et/ou 6 octobre;

EN CONSÉQUENCE :

2024-09-150 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le conseil municipal accepte la demande de tournage fait par *Les productions Filmville inc.* le film intitulé « Splitsville ».

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'autorisation du Ministère des Transports et de la Mobilité durable. **ADOPTÉ**

6. LOISIRS ET CULTURE

A) LOCATION GRATUITE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LA PRATIQUE DE BADMINTON LES VENDREDIS : RÉSERVATION NÉCESSAIRE AU PLUS TARD LE MERCREDI 16H00

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Sébastien tente un projet pilote;

CONSIDÉRANT qu'une plage horaire du centre communautaire sera dorénavant mise à la disposition de la population désirant jouer au badminton;

CONSIDÉRANT que cette disponibilité sera ouverte les vendredis soir entre 18h00 et 21h00;

CONSIDÉRANT que la salle doit préalablement avoir été réservée avant le mercredi 16h00;

CONSIDÉRANT qu'une personne responsable âgée d'au moins 18 ans devra signer le contrat de location et récupérer la clé du local avant le mercredi 16h00;

EN CONSÉQUENCE :

2024-09-151 Il est proposé par Emmanuelle Prud'homme, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité autorise la location gratuite du centre communautaire pour la pratique de badminton les vendredis soir. **ADOPTÉ**

7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

A) REGROUPEMENT AVEC VENISE-EN-QUÉBEC ET OFFRE DE SERVICE POUR L'INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE – NORDIKEAU – 690,00\$ +TX

CONSIDÉRANT que l'inspection des bornes d'incendie permet de respecter les normes de sécurité en matière de protection incendie afin de disposer en tout temps d'équipements fonctionnels et des ressources en eau suffisantes;

CONSIDÉRANT que le regroupement avec la Municipalité de Venise-en-Québec permet de réduire les coûts de service;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Nordikeau pour la réalisation de 23 inspections de bornes d'incendie à 30,00\$ chacune;

2024-09-152 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité accepte l'offre de service de Nordikeau d'une somme de 690,00\$ plus taxes applicables. **ADOPTÉ**

B) ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN

SÉCURITÉ INCENDIE (3^E GÉNÉRATION)

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire;

CONSIDÉRANT que les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre ;

CONSIDÉRANT que les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* « Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent ensuite les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre; Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées. »

CONSIDÉRANT que le plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Sébastien a été intégré dans le projet de schéma de la MRC du Haut-Richelieu ;

EN CONSÉQUENCE :

2024-09-153 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Sébastien adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu (3^e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre. **ADOPTÉ**

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

9. ENVIRONNEMENT

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) DEMANDE DE CHANGEMENT DE DEUX PNEUS D'HIVER SUR LE PICK-UP – PNEU FML – 410,00\$ POSE ET BALANCEMENT INCLUS + TX

CONSIDÉRANT que deux pneus d'hiver sont à changer sur le camion de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

2024-09-154 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité autorise la dépense de 410,00\$ pour l'achat et l'installation de deux pneus d'hiver. **ADOPTÉ**

11. VARIA

A) SOIRÉE PATINS À ROULETTES – JEUDI 26 SEPTEMBRE DE 18H30 À 21H00

B) MTQ : TRAVAUX D'ASPHALTAGE DES ROUTES 133 ET 202 – DU RANG DES DUSSAULT À L'AUTOROUTE 35 (3 SEPTEMBRE AU MOIS DE NOVEMBRE)

C) REMERCIEMENT AUX BÉNÉVOLES DE L'ÉCOLE CAPITAINE-LUC-FORTIN POUR L'ORGANISATION DU TOURNOI DE BALLE TENU LE 30 AOÛT DERNIER

12. COURRIER

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-09-155 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20H17. ADOPTÉ

Martin Thibert,
Maire

Laurie Verreault,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Martin Thibert, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Thibert,
Maire